Une lutte sanglante, pour un coq, jugée par les Assises du Pas-de-Calais

Le Polonais qui provoqua, à Leforest, la mort d'un compatriote, récolta deux ans de prison

C'est un coq qui déchaîna une lutte sanglante entre deux étrangers, des cités des Mines de Leforest, qui se battaillèrent et au cours de laquelle un mineur polonais, Funick Kard, trouva la mort par syncope consécutive à une blessure faite par une pierre que lui assena sur la tête l'accusé Joseph Kazmierczak

CHANTECLER ETAIT MECHANT

M. le Président interroge l'accusé par le truchement d'un interprète.

— Funick avait un coq méchant ?

De l de l répond dans sa langue maternelle le Polonais Kazmierczak et l'on apprend :

Kazmierczak et Funick Kard habitaient des maisons contiguës à Leforest, cité du Planty. Funick laissait divaguer ses volailles et notamment un coq méchant qui donnait la chasse aux poules du voisin et surtout à ses canards que le « Chantecler » ne pouvait pas voir se dandiner aussi stupidement.

L'accusé fit des observations et interpella le propriétaire du coq.

— Si je vois encore ton coq dans ma cour, je lance mon chien sur lui !

Ce à quoi Funick répliqua :

— Si tu envoies ton chien, je le tuerai !

La discussion atteignit bientôt son paroxysme. Kazmierczak devenu furieux, ramassa deux gros cailloux et en porta deux violents coups derrière la tête de son antagoniste. L'homme tomba sur le sol comme une masse, la face contre terre.

Kazmierczak ne s'inquiéta pas autrement et alla prévenir les gendarmes.

Toute cette scène est racontée à l'audience, tronçon par tronçon, et quand M. le Président admonesta l'accusé en lui donnant de judicieux conseils sur ce qu'il aurait dû faire, Kazmierczak se fâche et au milieu de gestes renouvelés à chaque phrase, il prétend avoir tout fait pour éviter une discussion et avoir avisé plusieurs fois le garde de la cité pour intervenir auprès de son voisin.

Il regrette la mort de sa victime qu'il ne voulait pas tuer. « Je suis père de sept enfants » ! déclare-t-il en conclusion.

LES TEMOINS

Au cours de cette audience, on entendit MM. le docteur Minet, de Fouquières, qui procéda à l'autopsie puis Mme la doctoresse Bouvlertique, de l'asile de Saint-Venant ; le chef de gendarmerie Barbaut, de Leforest ; la veuve de la victime, Mme Funick ; des voisins, Antoine Lekonco et Kolowsky.

Il n'y a à retenir que les conclusions du médecin légiste : « Le coup n'est pas la cause déterminante de la mort qui est due à une syncope provoquée par le choc ». Au point de vue mental, l'accusé a droit à une certaine irresponsabilité ayant été pris sous un éboulement et blessé aux mines.

Me TIRY, avocat de la défense, pose quelques questions fort à propos.

M. LATRILLE, procureur de la République, après la déposition de KOLAWSKY, regrette qu'il n'ait pas été entendu au cours de l'enquête ni par M. le juge d'instruction, car il apporte des précisions nouvelles inconnues jusqu'ici.

Après une suspension de séance d'une dizaine de minutes, l'audience rouvrit pour le réquisitoire et la plaidoirie.

UN EXEMPLE A FAIRE

M. Latrille, procureur de la République, dans un réquisitoire extrêmement fouillé, réclama un châtiment sévère après avoir dépeint un tableau peu flatteur de la vie des Polonais dans les corons des Mines où les discussions s'élèvent à propos de tout et de rien.

Aux dures réquisitions de l'honorable avocat de la République, il appartint au jeune avocat du barreau de Béthune, Me Tiry, de défendre l'auteur de ce meurtre. Ayant fait valoir les bons antécédents de l'accusé, sa situation de famille, ses regrets ; puis s'appuyant sur les conclusions du rapport du médecin légiste et de celui de l'éminent aliéniste Me Tiry implora la pitié pour ce bon père de famille et réclama l'indulgence des jurés.

LE VERDICT

Après délibération du jury et de la Cour, l'affaire, par suite du verdict étant ramenée à la proportion d'une affaire correctionnelle, Kazmierczak est condamné à deux ans de prison.

Dix ans de travaux forcés à un ignoble personnage

Jean DURANTEL, journalier 23 ans, demeurant à Douvrin, accusé d'attentats à la pudeur, après réquisitoire de M. Lepingle, substitut du procureur de la République et plaidoirie de Me Jérôme, du barreau d'Arras, est condamné à 10 ans de travaux forcés et à la déchéance de la puissance paternelle.

LA CAMPAGNE ANTITUBERCULEUSE pour la vente du timbre obtient un grand succès ; il en est de même d'une société qui, depuis 1921, combat et prévient la tuberculose en ne vendant que des produits sains et exempts de ce dangereux microbe. Il s'agit du Yoghourt crème et du Babeurre Lactella

Des assassinats dans nos régions vont être jugés par les Assises du Nord

Au cours de l'audience qu'elle a tenue hier mercredi, sous la présidence de M. Lecour, la Chambre des mises en accusation a renvoyé devant les Assises du Nord, pour comparaître à la prochaine session :

Jean Lauré, inculpé d'assassinat, à Lille ; Henri Leitz, pour attentat à la pudeur, à Avesnes ; Léon-François Vandredœuil, pour assassinat d'Augustine Keller à Lille ; Jules Chrétien, journalier à Flêchec-Thumesnil, pour mœurs ; Joseph Kurzina, 21 ans et Maria Sobiera, 37 ans, pour assassinat et complicité à Vieux-Condé, sur la personne d'Edouard Wisnieski

Guérison ENGELURES - GERCURES CREVASSES avec POMMADE ARDACH. Toutes Pharm.

Pâtes Alimentaires

MACARONI

VERMICELLE

NOUILLES

COQUILLES

Pâtes pour Potages

RIVOIRE & CARRET

Nos Pâtes ne sont vendues qu'en paquets de 250 grammes

La perte de "l'Ondine"

Un communiqué grec qui tend à dégager la responsabilité du vapeur « Ekaterina »

Le communiqué suivant a été donné aux journaux d'Athènes, relativement à l'affaire de la perte du sous-marin français « Ondine » :

La rigoureuse enquête menée sur la perte, survenue dans les circonstances tragiques que l'on connaît, du sous-marin « Ondine » à laquelle ont été soumis le capitaine et l'équipage du vapeur « Ekaterina Goulandri » par le consul de Grèce à Rotterdam, avec l'assistance de l'attaché naval près de la légation de Grèce à Paris et l'expert hollandais désigné par la direction de la marine marchande à la Haye démontre, d'une façon claire et incontestable, qu'absolument aucune responsabilité n'incombe au capitaine grec dont la conduite a été entièrement conforme aux exigences des règlements maritimes.

C'est à peu près dans les mêmes termes, que se termine la conclusion du rapport spécial rédigé par l'expert hollandais.

Une déclaration du président de la commission de la Marine de guerre

A propos du communiqué, publié à Athènes et qui tend à dégager la responsabilité du capitaine du vapeur grec « Ekaterina » dans la catastrophe de l' « Ondine » M. Daniélou, président de la Commission de la marine de guerre, à la Chambre des députés, nous a déclaré :

« L'affirmation contenue dans cette dépêche d'origine grecque ne saurait être retenue par nous pour la simple raison que la commission supérieure des naufrages, présidée par l'amiral Drugeon, n'a pas encore terminé l'examen de l'affaire.

« Comme l'a dit le ministre de la Marine à la tribune de la Chambre, il convient d'attendre les conclusions de la commission avant de formuler un avis. Ce n'est d'ailleurs qu'à ce moment que le Ministre sera en mesure de prendre une décision pour la suite à donner. L'enquête faite à La Haye n'avait que le caractère d'une enquête administrative ; nos renseignements ne sont au reste, pas du tout conformes à ce que l'on pourrait déduire du communiqué grec et de son côté, M. Georges Leygues a déclaré expressément à la Chambre que l' « Ondine » naviguait en surface, avec ses feux réglementaires, comme l'a constaté le commandant du cargo français « Prado » qui avait aperçu le sous-marin quelques instants avant l'accident. En outre, le temps était clair et la brise légère, par conséquent la question des responsabilités n'est nullement tranchée pour le moment comme tendrait à le faire croire la dépêche d'Athènes.

La Commission supérieure des naufrages est saisie, elle n'a pas encore formulé ses conclusions, personne n'est qualifié pour donner auparavant une opinion fondée, attendons ».

POMMADE ULTIMA

Guérison radicale de tous ULCÈRES VARIQUEUX BOUTONS, DARTRES et ECZÉMA LES PLUS REBELLES

Le pot 8f50 dans toutes les pharmacies

Dep. Gén. : Phie BURY, 47, R. St Sauveur, LILLE

UN ASSASSIN S'EST PENDU DANS SA CELLULE

Le nommé Anselme, assassin du facteur Faucher, de Méximieux, qui devait comparaître hier matin devant la cour d'assises de l'Ain, a été découvert, vers sept heures, pendu dans sa cellule, à un barreau d'une fenêtre, avec une espèce de corde faite avec des morceaux de sa couverture.

Au cours d'une ronde, faite à quatre heures, on n'avait rien remarqué d'anormal.

A l'audience, ouverte à neuf heures, le public a appris avec émotion que l'action de la justice se trouvait ainsi éteinte.

Un banquier mis en faillite

Le Tribunal départemental de la Sarthe, siégeant au Mans, a déclaré en faillite M. Clément Marius, banquier, 4, rue Française, à La Flèche.

Pourquoi ne pas noter, aujourd'hui, l'adresse qui, demain, peut vous être utile ?

Consultez chaque jour les PETITES ANNONCES du *« Réveil du Nord »*.

CLEMENCEAU et "MARION DES NEIGES"

Pierre Benoit est allé interviewer M. Clemenceau.

— Avez-vous lu « Marion des Neiges », le roman de Jean Martet ? lui a demandé le Tigre.

— Depuis trois semaines qu'il a paru, je l'ai lu trois ou quatre fois.

— Moi, presque autant, a dit M. Clemenceau. La course à l'or, les aventuriers de tout ordre, un drame féminin discrètement exposé, virilement résolu. C'est bien ! C'est très bien ! J'admire sincèrement, chaudement... Une belle et noble entrée !

Une femme « terreur » blessa son mari à coups de tisonnier

Jeudi dernier, 6 décembre, la femme Céleste Willaite, âgée de 34 ans, demeurant à Feucherolles, à la suite d'une discussion pour un motif des plus futiles, frappa brutalement son mari à coups de tisonnier sur la tête, le blessant grièvement.

Redoutant sa femme, Willaite n'osa pas porter plainte, et c'est seulement à la suite d'une lettre anonyme parvenue à la brigade mobile à Versailles que l'affaire a été découverte.

La femme Willaite, interrogée, fit des aveux et fut aussitôt écrouée à la prison de Versailles. Son mari, dont l'état est grave, mais non désespéré, est soigné à son domicile.

CHAMPAGNE MERCIER ÉPERNAY

DEMANDEZ SA

PRIVATE CUVÉE Vintage 1919

recommandée aux connaisseurs par sa haute qualité (bouquet, finesse et son prix modéré)

par caisse de 25 bouteilles, il est joint en — SUPERBE SEAU A CHAMPAGNE —

AGENCE A. LASSALLE, LILLE. Tél. 20.02

Terrible accès de désespoir

Hier à Sedan, dans un accès de désespoir, le sous-officier du 12e chasseurs, Joseph Toulgoat, 22 ans originaire de Pont-Avon (Finistère) s'est suicidé en se tirant une balle de carabine dans la tête.

La mort a été instantanée.

Dramatiques incidents de grève

Les grévistes des filatures situées au nord de Bombay ont attaqué la police qui a dû, pour se défendre, faire usage de ses armes.

On annonce officiellement qu'il y a trois tués. Il y aurait également plusieurs autres victimes, mais ce bruit n'est pas confirmé.

Union des Amicales laïques du Nord

M. Ernest Betremieux, lauréat de la Ligue de l'Enseignement

Le Conseil général de la Ligue française de l'Enseignement vient de décerner sa grande médaille et son diplôme d'honneur à M. Ernest Bétrémieux, secrétaire général de l'Union des Amicales laïques du Nord.

Cette flatteuse distinction lui est décernée en couronnement d'une excellente œuvre écrite par lui, œuvre qui fut, on se le rappelle interprétée à LILLE le 16 novembre dernier et y obtint un très vif succès.

Le drame social « Amour et Rédemption » dont il s'agit, a fait d'autre part l'objet d'une communication de la Ligue Belge de l'Enseignement, dont le Président écrit : « je considère la pièce de M. Betremieux, comme une des meilleures parmi celles qui sont destinées aux œuvres post-scolaires; elle est émouvante et possède une incontestable valeur éducative.

Officier d'académie, le nouveau lauréat de la Ligue française de l'Enseignement, est également titulaire des palmes d'or de la couronne de Belgique.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

Les jeunes bandits qui se sont évadés se seraient noyés

Les recherches en mer des pupilles Rays-songeas et Breton, qui s'étaient évadés après avoir attaqué, dans leur cellule, le surveillant militaire Pourville, ont été vaines. On croit que les jeunes bandits se sont noyés.

Le troisième fuyard, Pierre Cochet, qui s'était blessé au pied au cours de l'évasion, a pu être arrêté dans l'île. Il a été déféré au Parquet de Lorient.

ASPHYXIES PAR LE GAZ

En rentrant de son travail, hier soir, M. Auguste Galbarry, 29 ans, a trouvé dans la chambre qu'il occupe, 10, place Henri-IV, à Suresnes, sa femme, Hélène, 27 ans, et son fils, Charles, 4 ans, gisant inanimés sur le plancher.

Ce double décès paraît dû à une asphyxie occasionnée par le mauvais fonctionnement d'un radiateur à gaz.

TRAGIQUE DISCUSSION

On mande de Fuensalda qu'au cours d'une dispute motivée par des questions de famille, une jeune fille a été grièvement blessée à coups de couteau par une jeune femme, qui a été elle-même tuée d'un coup de poignard par la sœur de sa victime.

Sans nouvelles d'une barque de pêche

On mande de Santa Pola qu'on est sans nouvelles d'une barque de pêche, montée par sept hommes, qui avait pris la mer, vendredi dernier, et qu'on n'a plus revue depuis.

Le Polonais était-il devenu fou ?

Après une discussion sanglante avec un épicier, il tua ses deux enfants, blessa sa femme, et se suicida :: :: :: :: ::

Ce soir, à Hagondange, au cours d'une discussion, le Polonais Edouard Fitze, âgé de 40 ans, a grièvement blessé, à coups de revolver, l'épicier Weyer, et légèrement atteint la femme de ce dernier.

Le meurtrier rentra chez lui et tua, ensuite, sa fillette, âgée de deux mois ; son fils de cinq ans, et blessa sa femme, dont l'état est désespéré. Puis il se suicida.

On ne comprend pas le mobile de l'acte d'Edouard Fitze, qui était considéré comme un homme sérieux et rangé.

D'OU LES MALADIES VIENNENT-ELLES

Elles ont pour cause, le plus souvent, des microbes dont l'action nocive est favorisée par le froid ou l'humidité. Mais lorsqu'il s'agit des maladies de l'appareil respiratoire, il est facile de se protéger grâce à la Pastille Sadler qui, fondent lentement dans la bouche, dégage des substances curatives et bonifie les muqueuses. La Pastille Sadler est l'amie des faibles de la gorge. La boîte : 4 fr. 50. Toutes Pharmacies.

Un local municipal de Marseille servait de magasin à des cambrioleurs

Le service de la Sûreté a effectué, ce matin, une perquisition particulièrement fructueuse, dans le garage de l'Imprimerie Municipale, située 15, rue Magenta, à Marseille. Entre autres choses, les policiers y découvrirent six caisses de draperies et soieries d'une valeur totale de 115.000 francs, provenant des divers vols commis ces jours derniers dans les quartiers de la vieille ville.

Le chauffeur de l'imprimerie, Eugène Bouvier, 34 ans, qui avait recélé ce butin, a été arrêté, ainsi qu'un liquoriste de la rue de La Tour, Justin Ferrier, 35 ans, qui avait entreposé dans le garage municipal les marchandises volées. Celles-ci lui avaient été confiées par deux de ses clients, Emile Donnet et Marcel Morier, dit « Pipe », qui furent arrêtés ces jours derniers pour avoir commis une vingtaine de cambriolages. Une deuxième perquisition opérée dans un garage, que l'aubergiste Ferrier possédait, 3, rue Magenta, y a fait découvrir 94 peaux de chamois et de nombreux colis provenant également de vols.

Les meilleurs placements de vos économies SONT OFFERTS PAR LA

Banque Moderne "Le Bien-Être"

LILLE 128, Boulevard de la Liberté LILLE

Société en nom collectif A. Hazebrouck et Cie. Capital entièrement versé. Propriétaire de plusieurs grands immeubles dont celui du siège social. Situation nette

TAUX D'INTERETS des COMPTES de DEPOT

à trois mois	7.50 %	à deux ans..	11 %
à six mois..	8 %	à cinq ans...	12 %
à un an.....	9 %	à 10 ans et au-dessus	13 %

Contre les spéculateurs

Le sénateur King présentera prochainement devant le Sénat américain un projet de loi tendant à interdire aux banques fédérales de faire des avances d'argent à des personnes qui se livrent à la spéculation.

Deux autos se tamponnèrent : un prêtre tué, trois blessés

Une auto conduite par M. Christian Courtier, assureur à Bordeaux, est entrée en collision, sur la route de Toulouse, avec une autre voiture, dans laquelle se trouvaient deux prêtres. M. l'abbé Augustin Roy, 72 ans curé de Sainte-Foy d'Aigrefeuille fut tué sur le coup. Son confrère, curé de Lanta, est assez gravement contusionné, ainsi que deux occupants de l'auto de M. Courtier.

L'échouage du « Celtic » sur la côte irlandaise

On mande de Queenstown que le capitaine et vingt membres de l'équipage du « Celtic » restent à bord du navire dont la chambre des machines est inondée ainsi que quatre de ses soutes.

On croit qu'on essaiera de remorquer le « Celtic », aujourd'hui, au moment de la marée de l'après-midi.

CONSTIPATION

Le Remède Populaire
Le Plus Commode
Le Moins Cher

CONGESTIONS PÉRIBALES

VÉGÉTALES GRAINS DE SANTÉ du Dr FRANCK

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

A TRONCHIN & LAVALLEMENT, 90, Rue Rivoli, PARIS

Trois Allemands condamnés pour avoir frappé deux officiers français

Le Conseil de guerre de Landau a condamné hier à des peines d'emprisonnement de deux à quatre mois, le chauffeur Conrad Jaeger, le voiturier Wilhelm Sachreuther et le ramoneur Adam Hetscher, qui, le 20 octobre dernier, avaient, à Worms, au cours d'une discussion, frappé deux officiers français.

Grand Vin de Champagne

Morlant

(de la Marne)

PÉTILLANT BREUVAGE DES ANNIVERSAIRES

Exclusivité DUBONNET

FEUILLETON DU 13 DECEMBRE 1925. — N° 26

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR

PAR Jules Mary

Voilà sans doute pourquoi les coupables amours de sa mère et du médecin russe restaient ignorées, voilà pourquoi la défiance du père, outragé, n'avait pas encore été mise en éveil, pourquoi sa sécurité continuait d'être complète.

Ce fut la première grande douleur de sa vie.

Elle eut la sensation du vide autour d'elle, d'un isolement, d'un abîme subitement creusé entre elle et cette mère qu'elle chérissait et respectait.

Sa tête tournoyait, comme attirée par des profondeurs insondables où se perdait le regard.

Elle avait peur, à présent, et son front pâli était mouillé, à la racine des cheveux.

Elle se dit que jamais elle n'aurait le courage de se retrouver devant sa mère — et que dans son cœur soulevé cracherait son dégoût jusqu'à ses lèvres, au premier baiser qu'elle recevrait d'elle...

Et elle eut un instant l'idée de s'enfuir.

Elle fut ramenée par la pensée que son père allait rester seul ! Et puis, où aller ?... Et que dire, pour expliquer sa fuite ?...

Alors, dans la désolation où elle se trouvait, elle voulut revoir son père, lui parler, entendre sa voix, poussée en cela par je ne sais quel instinct de justice qui lui disait : « Aime ton père de toute l'affection que tu lui dois, parce qu'il est ton père ; aime-le de toute l'affection qu'il était en droit d'attendre de la mère et que la mère lui a volée ».

— Oui, je l'aimerai deux fois, se dit-elle, pour ma mère et pour moi.

Gilles était chez lui.

Les fenêtres de son appartement — qui donnait sur le jardin, du côté par où venait la jeune fille — étaient ouvertes. Gilles était dans son cabinet, assis à son bureau, lisant ou travaillant. D'en bas, on voyait seulement sa tête fine, encore jeune, au profil régulier, qui apparaissait, rêveuse et préoccupée, — tantôt penchée, tantôt soutenue par une de ses mains.

Elle entra au château, monta chez son père et frappa, le cœur violemment agité.

— Ouvre, dit le comte, je t'ai reconnue.

Elle obéit, referma la porte, vint à son père, n'osant parler, dans la crainte d'éclater en sanglots, et, lui jetant ses deux bras autour du cou, l'embrassa éperdument sur les joues.

Le comte tressaillit, pâlit — comme sous la sensation d'une douleur aiguë — et ferma les yeux.

Elle s'était assise sur ses genoux, ainsi que lorsqu'elle était toute petite, ayant toujours un bras sur son épaule.

Lui se remettait et après l'avoir considérée :

— Serais-tu malade ? Ta figure est fatiguée.

— Non. Je n'ai rien, je vous assure.

— A quoi dois-je la visite matinale, mon enfant ?

— Mon Dieu, à rien du tout, dit-elle, nerveuse — et en riant — et ce n'est à l'envie de vous embrasser un peu plus tôt que de coutume... me le reprocherez-vous ?...

— Chère fille ! dit-il avec une singulière tendresse.

Et il y avait une si profonde affection dans le regard dont il l'enveloppa que soudain le cœur de Blanche se fondit — depuis trop longtemps elle se retenait — et elle éclata en sanglots bruyants, malgré ses efforts, malgré son courage, sans savoir ce que le comte allait penser, ne sachant qu'elle allait dire pour expliquer ses larmes.

Etonné de cette explosion de tristesse, effrayé même, Gilles doucement, demandait :

— Tu vois bien que j'avait deviné, tu as un chagrin... dis-le moi. Je suis ton père. Il ne faut rien me cacher. Pourquoi pleures-tu ?...

Mais Blanche se raimait. Epouvantée de laisser échapper son secret, affolée, elle s'échappa des bras de son père, avant la tête en feu.

Blanche ? interrogeait toujours le comte alarmé. Quel secret n'oses-tu donc me confier ?

Il fallait mentir. Elle mentit.

Elle revint à son père, reprit sa place sur ses genoux.

— Je suis folle de pleurer, fit-elle en souriant, parce que je suis bien sûre que je n'ai qu'un mot à dire pour que vous me rendiez heureuse...

— Parle donc...

— J'aime M. de Thévanne, mon père, — et M. de Thévanne, que je viens de voir, m'a tout appris, — votre refus m'a brisé le cœur, j'aime le marquis, il m'aime... Voilà pourquoi je pleurais...

Gilles s'était levé brusquement, repoussant sa fille ; son visage avait changé.

— Je ne consentirai jamais à ton mariage, tu m'entends ?... Que ce soit dit, une fois pour toutes...

Son regard était dur, sa voix méchante.

C'était trop d'émotion pour Blanche ; ses yeux se voilèrent, elle roula, évanouie, aux pieds du comte.

En la voyant ainsi, privée de connaissance, en devinant combien elle aimait Thévanne et ce qu'elle avait dû souffrir, la frêle enfant, de sa dureté, Gilles eut horreur de lui-même et fut pris d'une immense pitié.

Certes, il souffrait, lui aussi, et le premier, et plus qu'elle encore, car il n'y avait point de remède à son mal.

Il la releva doucement, la transporta sur un fauteuil et lui mouillant les tempes et le front avec un linge trempé dans de l'eau fraîche essava de lui faire reprendre connaissance.

Et quand elle revint à elle, qu'elle le reconnut, qu'elle se rappela quelles paroles cruelles de son père avaient amené son évanouissement, elle eut un geste comme pour s'éloigner de lui.

Il comprit et baissa la tête :

— Pardon, dit-il, pardon, ma chère enfant, j'ai été brutal, tout à l'heure...

— Vous m'avez fait beaucoup de peine, mon père.

— Je le sais, je le prévoyais. J'aurais dû te parler plus doucement, avec des ménagements... j'aurais dû te dire que je ne crois pas ce mariage convenable pour toi... du moins il faut attendre... M. de Thévanne est jeune... toi, chère fille, tu es encore une enfant... M. de Thévanne réalise peut-être tes rêves, ton idéal... mais nous autres, les parents, ne sommes-nous pas là pour nous assurer que l'imagination de nos enfants ne les trompe pas, pour rectifier les écarts de cette imagination, considérer sérieusement, dans la réalité, ce qu'ils n'ont vu qu'en rêve et bien peser toutes les raisons afin de ne pas jouer, comme sur un coup de hasard, le bonheur de ce que nous avons de plus cher au monde. Voilà, ma Blanche, ce qu'il faut voir, dans mon refus, et rien autre chose... Tu vois bien qu'après tout, — et il ajouta ces derniers mots avec effort — c'est te désoler en pure perte que te désoler à présent.

— Ah ! mon père, murmura-t-elle, se remettant à pleurer de plus belle, je l'aime tant, si vous saviez...

Gilles pâlit un peu plus.

Chaque mot de Blanche était une blessure nouvelle, élargissant de plus en plus les blessures encore saignantes.

Pourtant, ce fut d'une voix douce qu'il dit :

— Si tu n'avais pas manqué de confiance envers ton père, ma chérie, je t'aurais mise en garde contre toi-même et tu n'aurais pas ainsi ouvert ton cœur au premier amour qui s'est offert à toi... Es-tu bien sûre d'aimer M. de Thévanne d'amour ?

— Oh ! mon père...

— Qui donc t'a si bien renseignée sur tes sentiments ?

— Je me suis interrogée ; j'avais devant moi deux affections, aussi fortes l'une que l'autre, celle du marquis et...

— Un autre que lui t'aime donc ?

— Oui, mais celui-là guérira, j'en suis certaine... en se voyant aimé comme il doit l'être d'une bonne et grande amitié fraternelle. Lui-même s'illusionne peut-être, car il est bien possible qu'il se méprenne et mette sur le compte de l'amour ce qui appartient à l'amitié...

Gilles la regardait avec surprise.

Cette jeune fille, cette enfant plutôt, raisonnait des plus profonds mystères du cœur humain avec une angélique naïveté, et, chose étrange, ne se trompait point, tant il est vrai que la femme, cet être tout de nerfs et de sensations, reçoit son expérience d'elle-même et puise en elle, dans la finesse de ses organes, une intelligence précoce des choses du cœur.

Ainsi, dit-il, M. de Thévanne n'est pas seul à l'aimer.

— Non.

— Qui donc est l'autre ?

— Un noble et brave garçon que j'ai désespéré, que vous connaissez, mon père, et que vous avez en grande estime.

— Son nom ? dit tout à coup Gille, d'une voix étranglée.

Il entrevoyait une révélation épouvantable.

— Pierre Morgand... dit-elle.

— Lui ! Lui !

Et il murmura, hors de lui, effaré, terrifié :

— Le frère aimant la sœur ! Ah ! je n'avais pas prévu cela !

Et tombant anéanti sur une chaise, les deux coudes appuyés sur son bureau, il cacha sa tête entre ses mains.

Blanche alla près de lui, détacha celles-ci et, bien qu'il résistât convulsivement, le força de montrer son visage.

(A suivre).